

Le Palestinien moyen commet 18 fois plus de délits que les autres réfugiés...

écrit par Denis Dufaut | 18 juillet 2025



La France va-t-elle accueillir 1,3 milliard de réfugiés

?

Bonne analyse de Pierre-Marie Sève, de l'Institut pour la justice.

Bien à l'abri dans leurs tribunaux, des juges viennent encore de prendre une décision qui va changer les vies de tous les Français.

En effet, la Cour du droit d'asile vient d'automatiser le droit d'asile pour les habitants de la bande de Gaza. On parle d'**environ 800 000 « réfugiés » qui pourraient obtenir automatiquement l'asile...**

Toute l'affaire a commencé en octobre 2023, à Gaza.

Quelques jours après l'attaque du 7 octobre par le Hamas, Madame H. prétend que sa maison a été bombardée par l'armée israélienne. Sa maison aurait été détruite et son fils blessé aux jambes.

Quelques semaines plus tard, la mère et le fils furent en Egypte pour se soigner. Là, ils rencontrent un agent diplomatique français qui leur permet d'entrer en France.

Quelques mois plus tard, ils obtiennent la protection subsidiaire en France...

Mais non contente de ce droit d'asile, Madame H. demande le titre de réfugié, plus avantageux (titre de séjour de 10 ans, avec naturalisation possible).

La Cour du droit d'asile s'est donc réunie le 11 juillet dernier et a accordé le titre de réfugié.

Du même coup, elle a décidé que tous les Gazaouis pourraient obtenir automatiquement le statut de réfugié.

A commencer par le mari de Madame H., et leurs 6 autres enfants, restés à Gaza...

Au total, on parle de 800 000 personnes, soit l'équivalent du département du Gard.

Mais... qu'est-ce qui pourrait mal se passer ?

Le Palestinien moyen commet 18 fois plus de délits. Contrairement à la France, l'Italie publie des statistiques précises sur la criminalité.

Et ces statistiques permettent de constater que les immigrés palestiniens en Italie sont particulièrement surreprésentés dans la criminalité.

En effet, un Palestinien moyen a 18 fois plus de probabilité de commettre un crime ou un délit qu'un Italien moyen.

C'est un des PIRES TAUX parmi tous les pays étudiés dans ces statistiques.

Et ces statistiques se confirment dans une affaire rocambolesque, qui s'est déroulée au Danemark en 1991.

A l'époque, un groupe de Palestiniens était entré illégalement au Danemark.

Demandant l'asile, ils avaient squatté une église du centre-ville de Copenhague, où des dizaines d'artistes et associations leur avaient rendu visite.

L'affaire fit scandale dans le pays car les conservateurs au pouvoir refusaient obstinément de leur donner l'asile.

Mais, après un changement de majorité au Parlement, la gauche a fait passer une loi spéciale pour accorder l'asile à ces Palestiniens.

Et 20 ans plus tard, un bilan de l'expérience a été fait : sur les 321 Palestiniens, 64 % ont été condamnés par la Justice... Et 34 % de leurs enfants l'ont également été.

C'est donc un fait établi : chaque Palestinien supplémentaire en France occasionnera un surplus de

crimes et de délits.

Mais, attendez, nos juges militants ont un programme bien plus ambitieux pour nous...

1,3 milliards de réfugiés en France ?

En début d'année 2025, une étude de l'Observatoire de l'Immigration a estimé que, si l'on suit les préconisations de la Cour du droit d'asile, 580 millions de personnes à travers le monde seraient éligibles à l'asile en France.

1,5 millions de Nord-Coréens, 2 millions d'Algériens, 15 millions de Congolais,

32 millions de Soudanais, 98 millions d'Indiens...

Cette étude faisait suite à une estimation similaire au Royaume-Uni, qui estimait que **730 millions de personnes** pouvaient obtenir l'asile chez nos voisins d'Outre-Manche.

Si on en croit donc nos juges militants, la France et l'Angleterre auraient l'obligation morale d'accueillir 1,3 milliards de migrants du tiers-monde...

C'est complètement absurde, et il faut mettre fin en URGENCE à cette folie.

Mais comment ?

La solution est à la fois simple et complexe : il faut changer le droit. Et cela tombe bien, c'est notre spécialité à l'Institut pour la Justice...

Soutenez la chaîne YouTube de l'Institut pour la Justice en regardant mon passage complet sur CNews !

(en plus, je vous promets, c'est intéressant)

En France, les juges ont pris le pouvoir. Ce sont eux qui décident de la politique migratoire, de la politique sécuritaire et tant d'autres...

Pourtant, ce pouvoir VOUS appartient. Alors, maintenant, faites-vous entendre...

Avec tout mon dévouement,

Pierre-Marie Sève

PS : et, comme je le rappelle souvent, n'oubliez surtout pas que la priorité politique doit être de modifier la Constitution pour réformer le Conseil constitutionnel.

Pierre-Marie Sève

Directeur général de l'Institut pour la Justice